

Présentation du budget primitif 2017 CCAS de Vélizy-Villacoublay

VUE GENERALE

Le budget primitif pour l'année 2017 s'élève à 847 161,38€ en section de fonctionnement et à 49 152,15€ en section d'investissement.

EN FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2017 comporte des différences avec le BP 2016, sur les points suivants :

En recette :

- Un excédent de fonctionnement 2016 de 22 040,38€, repris au BP 2017, très inférieur à l'excédent 2015 de 75 227€. Ce faible excédent est l'aboutissement de 3 années de rééquilibrage budgétaire.
- Une subvention de 688 000€ versée par la Ville, presque identique à celle prévue dans le BP 2016. Cette subvention pourra si nécessaire, comme en 2016, être ajustée en fin d'année, afin de ne pas constituer de nouveau un excédent de fonctionnement trop élevé.
- Les recettes provenant du portage de repas ont été majorées, afin de prévoir une éventuelle augmentation des prix suite au marché lancé en janvier 2017 et qui prendra effet au 1^{er} septembre 2017.

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES AU BP 2017	
• Subvention de la Ville	688 000 €
• Excédent de fonctionnement 2016 reporté	22 040 €
• Produits des services	135 120 €

En dépense :

Une légère augmentation des charges à caractère général de fonctionnement liée à :

- Un prévisionnel d'augmentation des dépenses pour le portage de repas à compter de septembre 2017, suite au nouveau marché
- La poursuite du travail de dématérialisation des procédures comptables et administratives

Un prévisionnel en légère baisse pour les frais de personnel du fait des départs/arrivées de 5 agents, avec périodes de vacances de poste.

Une augmentation des aides en secours et des subventions aux associations, chapitre 65, du fait, notamment, de la nouvelle Allocation Energie du CCAS, créée en compensation de la suppression par le Département des allocations Energie et Téléphone, pour les personnes âgées et handicapées.

Le Budget 2017, pour le chapitre 65, anticipe une reprise des demandes d'aides financières auprès de la Commission permanente, suite aux recrutements à venir de travailleurs sociaux.

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES AU BP 2017	
• Charges générales - 011	290 710 €
• Charges de personnel - 012	360 000 €
• Secours aux personnes - 65	186 000 €

La subvention versée par la Ville au CCAS a été calculée à partir d'un prévisionnel établi au mois de septembre 2016, sur la base d'une prévision d'excédent de fonctionnement de 16 000€.

L'excédent de fonctionnement final pour 2016 est de 22 040,38€. La subvention prévue pour 2017 devrait ainsi être conforme aux besoins du CCAS.

EN INVESTISSEMENT

Les recettes sont constituées de l'excédent d'investissement 2016 reporté, des amortissements et du remboursement des prêts d'honneur.

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES AU BP 2017	
• Excédent d'investissement reporté	25 510 €
• Prêt d'honneur	15 000 €
• Amortissement divers	8 550 €

En dépenses, le budget d'investissement comprendra quelques opérations :

- Le règlement du solde pour l'achat du progiciel métier du CCAS
- Les prêts d'honneur
- Les subventions d'équipement aux associations

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES AU BP 2016	
• Solde d'achat du progiciel CCAS + autres achats	15 665 €
• Prêt d'honneur	15 000 €
• Achats d'équipement divers	6 000 €
• Subventions d'équipement versées aux associations	10 000 €

En 2017, le CCAS n'a pas de projet d'achats particuliers en investissement. Le compte administratif 2017 sera certainement excédentaire.

Pour le BP 2018, il sera étudié, avec le Trésorier municipal, la possibilité d'une reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement, comme cela a été fait en 2016.